



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 décembre 2023
Français
Original : anglais

Application de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est le vingt-huitième rapport trimestriel sur l'application de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité. Il porte sur la période du 20 septembre au 7 décembre 2023¹.

II. Activités de peuplement

2. Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité a réaffirmé que la création par Israël de colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, n'avait aucun fondement en droit et constituait une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États et à l'instauration d'une paix globale, juste et durable. Le Conseil a exigé de nouveau d'Israël qu'il arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et respecte pleinement toutes les obligations juridiques qui lui incombent à cet égard. Aucune mesure n'a été prise dans ce sens au cours de la période considérée, les activités de peuplement s'étant poursuivies.

3. Le 17 octobre, le Ministère de la construction et du logement a republié deux appels d'offres portant sur quelque 190 unités de logement à Jérusalem-Est occupée, à la suite de l'annulation des appels d'offres qui avaient été publiés précédemment pour les mêmes unités de logement, en décembre 2022 et en mars 2023.

4. Le 29 novembre, le Comité de planification du district de Jérusalem a présenté un plan prévoyant la construction de plus de 1 470 unités de logement sur le site de l'aqueduc inférieur, qui est adjacent au kibboutz Ramat Rachel et au quartier palestinien d'Ouma Touba. Environ la moitié des unités prévues seraient construites de l'autre côté de la Ligne verte, à Jérusalem-Est occupée.

¹ Le rapport précédent a été présenté oralement à une séance du Conseil de sécurité (voir S/PV.9425).



5. Pendant la période considérée, au moins quatre avant-postes illégaux ont été créés en Cisjordanie occupée et au moins un avant-poste évacué a été reconstruit.

6. Les démolitions et les saisies de structures appartenant à des Palestiniens se sont poursuivies tout au long de la période considérée dans l'ensemble de la Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. Invoquant l'absence de permis de construire délivrés par Israël, qu'il est pratiquement impossible pour les Palestiniens d'obtenir, les autorités israéliennes ont démolé, saisi ou forcé des personnes à démolir 130 structures, soit 45 % de moins que pendant la période précédente. Ces démolitions ont entraîné le déplacement de 325 personnes, dont 168 enfants, et touché plus de 5 800 autres personnes. Le 3 novembre, onze structures ont été démolies en une seule opération à Hezma, dans la province de Jérusalem.

7. Au total, 28 structures ont été démolies par leurs propriétaires, qui avaient reçu des ordres de démolition et cherchaient à éviter les frais de démolition élevés imposés par Israël.

8. Une augmentation du nombre de Palestiniens déplacés a été constatée pendant la période considérée, en particulier depuis le 7 octobre : au moins 143 ménages palestiniens appartenant à 15 communautés d'éleveurs ont été déplacés, soit 1 014 personnes, dont 388 enfants. Les ménages concernés ont évoqué la violence des colons et les restrictions d'accès. Il s'agit d'une augmentation de 27 % par rapport à la moyenne des neuf premiers mois de 2023.

III. Actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur

9. Dans sa résolution [2334 \(2016\)](#), le Conseil de sécurité a demandé que des mesures immédiates soient prises pour prévenir tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur, ainsi que tous les actes de provocation et de destruction, demandé que les auteurs de tels actes en répondent et appelé au respect des obligations qu'impose le droit international de renforcer l'action menée pour lutter contre le terrorisme, notamment par la coordination en matière de sécurité, et de condamner sans équivoque tous les actes de terrorisme.

10. La période considérée a été marquée par des hostilités sans précédent et toujours en cours entre Israël et le Hamas et d'autres groupes armés palestiniens, ainsi que par une flambée de violence en Cisjordanie. Il s'agit de la période la plus meurtrière pour les Israéliens et les Palestiniens dans l'histoire de ce conflit. Du 20 septembre au 7 décembre, selon des sources palestiniennes, dont le Ministère de la santé de la bande de Gaza, au moins 18 448 Palestiniens ont été tués dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé et en Israël, dont 4 886 femmes et 7 180 enfants, et au moins 50 167 ont été blessés. Pendant la même période, selon des sources israéliennes et onusiennes, au moins 1 349 Israéliens et ressortissants étrangers ont été tués en Israël et en Cisjordanie occupée, dont au moins 33 enfants, 284 femmes et 412 membres des forces de sécurité, et 6 241 ont été blessés.

11. Le matin du 7 octobre, pendant la fête juive de Simhat Torah, le Hamas et d'autres groupes armés palestiniens ont lancé une attaque armée de grande envergure contre Israël. De nombreux actes de terreur ont été commis pendant cette attaque, pendant laquelle environ 3 000 combattants du Hamas et du Jihad islamique palestinien de Gaza ont pénétré dans une vingtaine de localités et installations militaires dans le sud d'Israël, dans la périphérie de la bande de Gaza, par voie terrestre, maritime et aérienne, tandis que des milliers de roquettes étaient tirées vers des centres de population en Israël, y compris Tel-Aviv et Jérusalem.

12. Au cours de cette attaque armée, qui a été la plus meurtrière de l'histoire d'Israël, le Hamas et d'autres groupes militants palestiniens ont tué plus de 1 250 Israéliens et ressortissants étrangers, dont au moins 281 femmes, 33 enfants et 321 membres des forces de sécurité israéliennes, selon des sources israéliennes. On compte parmi les personnes qui ont été tuées 364 personnes qui assistaient à un festival de musique près du kibboutz Réim. Des dizaines d'autres sont portés disparus ou n'ont pas été identifiés parmi les corps, et 6 200 Israéliens et étrangers ont été blessés, selon des sources israéliennes officielles. Trente-trois attaques contre des installations médicales et du personnel médical d'Israël ont été constatées. Des informations et des témoignages, notamment des vidéos et d'autres éléments de preuve, ont révélé des actes atroces d'une extrême violence : des viols ont été commis, ainsi que des actes de torture et de mutilation, des corps ont été brûlés au point d'être méconnaissables, des centaines de personnes ont été abattues à bout portant dans leur logement ou leur voiture, des parents ont été tués devant leurs enfants, et des enfants sous les yeux de leurs parents.

13. En outre, quelque 250 personnes de nationalité israélienne ou étrangère ont été enlevées et emmenées à Gaza, dont environ 65 femmes et 34 enfants. Les 20 et 23 octobre, le Hamas a libéré quatre femmes otages au nom de raisons humanitaires et sanitaires. Les Forces de défense israéliennes ont libéré un soldat israélien le 29 octobre, indiqué qu'elles avaient récupéré par la suite trois corps d'otages pendant leurs opérations terrestres et confirmé la mort de 22 otages en captivité. À partir du 24 novembre, dans le cadre d'un accord entre Israël et le Hamas dont la négociation a été facilitée par l'Égypte, les États-Unis et le Qatar, le Hamas a libéré 78 otages (42 femmes, 33 enfants et 3 hommes) au cours d'une pause humanitaire de sept jours. Parallèlement, 240 prisonniers et détenus palestiniens ont été libérés des prisons israéliennes. En outre, 8 Israéliens et 24 otages étrangers ont été libérés séparément.

14. Le jour de l'attaque, le Comité ministériel israélien chargé des questions de sécurité nationale a déclaré l'état de guerre, avec pour objectif « la destruction des capacités militaires et des capacités de gouvernance du Hamas et du Jihad islamique ». Le même jour, les forces israéliennes ont commencé à bombarder massivement des sites dont elles ont affirmé qu'ils étaient contrôlés par le Hamas, dans l'ensemble de la bande de Gaza.

15. De violents combats se sont poursuivis à l'intérieur d'Israël entre les forces de sécurité israéliennes et les groupes armés palestiniens jusqu'au 10 octobre, date à laquelle l'armée israélienne a annoncé qu'elle avait repris le contrôle des localités israéliennes et de la clôture d'enceinte. Plus de 130 000 Israéliennes et Israéliens ont été déplacés de la zone.

16. Les groupes armés palestiniens de la bande de Gaza ont continué de lancer des tirs de roquettes indiscriminés contre des centres de population civile israéliens, notamment depuis des zones résidentielles densément peuplées de la bande, atteignant Haïfa au nord, Jérusalem à l'est et Eilat au sud. Depuis le 7 octobre, selon des sources israéliennes, ils ont tiré plus de 11 500 roquettes, dont plus de 1 500 qui sont retombées à l'intérieur de la bande de Gaza, tuant au moins 19 Israéliens et en blessant des centaines, et endommageant 223 bâtiments résidentiels et 47 structures civiles et industrielles, y compris l'hôpital Barzilaï à Ashkelon. Les Forces de défense israéliennes ont indiqué que 91 soldats israéliens avaient été tués dans la bande.

17. À l'exception d'une pause humanitaire de sept jours, du 24 au 30 novembre, l'intense opération aérienne, navale et terrestre menée par Israël dans la bande de Gaza s'est poursuivie jusqu'au moment de l'établissement du présent rapport. Selon les Forces de défense israéliennes, 22 000 cibles ont été touchées, d'où des destructions de très grande ampleur et un très grand nombre de victimes. Au 7 décembre, le Ministère de la santé de Gaza avait fait état de plus de 17 177

Palestiniens morts, dont 4 885 femmes et 7 112 enfants, ainsi que 81 journalistes et 286 travailleurs médicaux et secouristes. On compte 131 membres du personnel de l'ONU parmi les personnes qui ont été tuées, soit le nombre le plus élevé jamais enregistré dans un conflit depuis la création de l'Organisation. Plus de 46 000 Palestiniens auraient été blessés. En outre, de nombreux autres sont portés disparus, dont beaucoup sont probablement enterrés sous les décombres, y compris des femmes et des enfants, dans un contexte où les efforts de sauvetage sont entravés par les frappes aériennes incessantes, le manque de matériel et d'autres difficultés.

18. Jusqu'à présent, 339 établissements d'enseignement, 26 hôpitaux, 56 établissements de santé, 88 mosquées et 3 églises auraient été touchés, de même que 88 abris de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), de sorte que de vastes zones de la bande de Gaza ont été complètement rasées, en particulier dans le Nord. Dans certains cas, l'armée israélienne a affirmé que des sites civils étaient utilisés à des fins militaires.

19. Le 31 octobre, les Forces de défense israéliennes ont détruit un quartier entier composé de 20 immeubles d'habitation dans le camp de réfugiés de Jabaliya, la zone la plus densément peuplée de la bande de Gaza. Dans un communiqué, elles ont indiqué qu'elles avaient pris pour cible et tué le commandant du bataillon central du Hamas à Jabaliya, responsable des opérations militaires dans le nord de la bande, et que les infrastructures du Hamas situées sous les bâtiments s'étaient effondrées à la suite de la frappe. Les jours suivants, les forces terrestres israéliennes ont progressé dans la bande de Gaza, principalement dans le nord et le centre, mais aussi à Khan Younès, dans le sud. Les combats entre les forces israéliennes et les groupes armés palestiniens se sont intensifiés dans le nord de la bande. Au 10 novembre, les forces israéliennes avaient pénétré dans la ville de Gaza, avant de mener des batailles terrestres dans le centre de la bande et de lancer des bombardements depuis la mer. Le 14 novembre, le Ministre israélien de la défense, Yoav Gallant, a déclaré qu'Israël contrôlait effectivement le nord de la bande de Gaza, en surface, et réaffirmé que l'opération se poursuivrait pendant plusieurs mois et s'étendrait au sud.

20. Après la pause humanitaire, les hostilités ont repris le 1^{er} décembre, lorsque le Hamas a lancé des roquettes sur Israël et que celui-ci a repris ses opérations aériennes et terrestres dans la bande de Gaza. Dans le nord, les Forces de défense israéliennes ont concentré leurs opérations terrestres sur Jabaliya et Choujaïyé, dans la ville de Gaza, tandis qu'elles avançaient, dans le sud, sur Khan Younès, la deuxième ville de la bande, faisant un grand nombre de victimes supplémentaires et causant des déplacements et des dégâts de grande ampleur. Les 2 et 3 décembre, elles ont annoncé qu'elles avaient pris pour cible et tué deux commandants d'opérations du Hamas à Choujaïyé et dans le camp de réfugiés El-Chati, dans le nord de la bande de Gaza. Au cours de la semaine qui a suivi la pause, le Hamas a tiré des centaines de roquettes en direction des régions du sud et du centre d'Israël, y compris Tel-Aviv et Ashkelon.

21. Depuis le 7 octobre, il a été fait état d'attaques répétées contre des établissements de santé de la bande de Gaza, qui ont coûté la vie à des membres du personnel de santé, à des patients et à des déplacés qui y avaient cherché refuge. Le 17 octobre, lors d'une attaque largement condamnée qui a donné lieu à de vives polémiques, une frappe a touché l'intérieur de l'enceinte de l'hôpital Ahli Arabi, dans le nord de la bande de Gaza, faisant un grand nombre de morts. Le Hamas a accusé Israël d'être à l'origine de la frappe, tandis que les autorités israéliennes ont accusé des combattants qui ont tiré des roquettes au même moment depuis les environs de l'hôpital et qui auraient selon elles touché l'établissement. Le 4 novembre, une frappe israélienne a touché un convoi d'ambulances à l'extérieur de l'hôpital Chifa, tuant au moins 15 personnes et en blessant 60. Les forces israéliennes ont confirmé avoir pris pour cible une ambulance qui était selon elles utilisée par le Hamas. À partir du 9 novembre, les tirs

touchant des hôpitaux ou leurs alentours se sont multipliés dans la ville de Gaza et le nord de la bande. Entre le 15 et le 21 novembre, des frappes ont touché l'hôpital Chifa et d'autres hôpitaux, notamment l'hôpital Awda et l'hôpital indonésien dans le nord de la bande ainsi que l'hôpital Ahli Arabi dans la ville de Gaza, et des opérations terrestres ont été menées par Israël à l'intérieur et à proximité de certains hôpitaux. À de nombreuses reprises, les Forces de défense israéliennes ont déclaré que les hôpitaux en question étaient utilisés par le Hamas à des fins militaires.

22. Entre-temps, la violence s'est intensifiée en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, au cours de la période considérée, en particulier depuis le 7 octobre, faisant parmi la population palestinienne un nombre de morts qui n'avait jamais été atteint au cours d'une seule période considérée, et les autorités israéliennes ont imposé des restrictions généralisées à la circulation des personnes et procédé à des opérations de grande envergure et à un nombre élevé d'arrestations. De nombreux affrontements et échanges de tirs ont été enregistrés quotidiennement entre des Palestiniens, notamment des groupes armés, et les forces de sécurité israéliennes et des colons, de même que des attaques perpétrées par des Palestiniens contre des Israéliens et un grand nombre d'actes de violence et d'intimidation commis par des colons.

23. Au total, en Cisjordanie occupée, 257 Palestiniens, dont une femme et 67 enfants, ont été tués par les forces de sécurité israéliennes lors d'opérations de recherche et d'arrestation, de manifestations, d'affrontements, de frappes aériennes et d'autres incidents. En tout, 4 167 Palestiniens ont été blessés, dont 61 femmes et 348 enfants. Sur ce nombre, 2 357 ont subi des blessures causées par l'inhalation de gaz lacrymogènes et 1 111 ont été blessés par balles réelles. En outre, 8 Palestiniens ont été tués, dont 1 enfant, et 98 ont été blessés, dont 11 femmes et 6 enfants, lors d'attaques perpétrées par des colons ou d'autres civils israéliens.

24. En Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, et en Israël, 7 Israéliens ont été tués, dont 3 membres des forces de sécurité et 3 femmes, et 41 ont été blessés par des Palestiniens, dont 2 femmes, 1 enfant et 29 membres des forces de sécurité israéliennes, lors d'attaques, d'échanges de tirs, d'affrontements, de jets de pierres et de cocktails Molotov et d'autres incidents. Un Israélien a été tué par des tirs amis dans le cadre d'une attaque palestinienne.

25. La période considérée a été marquée par une augmentation considérable du nombre et de l'intensité des opérations israéliennes dans toute la Cisjordanie occupée et notamment par des échanges de tirs nourris entre les forces de sécurité israéliennes et les Palestiniens. Les violences se sont intensifiées lors de plusieurs de ces échanges, des Palestiniens armés ayant utilisé des engins explosifs improvisés et les forces israéliennes ayant procédé à des frappes aériennes à six reprises. Ces opérations sont à l'origine de plus de 70 % des décès parmi les Palestiniens. Depuis le 7 octobre, les forces de sécurité israéliennes ont mené plus de 1 700 opérations, qui ont abouti à l'arrestation de plus de 3 500 Palestiniens, dont au moins 145 enfants.

26. Les 19 et 20 octobre, les forces de sécurité israéliennes ont mené une opération de très grande ampleur dans le camp de réfugiés Nour Chams à Toulkarm et ont eu des échanges de tirs nourris avec des Palestiniens armés. Un membre du personnel de sécurité israélien a été tué et 10 ont été blessés par l'explosion d'un engin explosif improvisé ; les forces de sécurité israéliennes ont répondu par des frappes de drones. Quinze Palestiniens, dont certains étaient armés, ont été tués au cours de l'opération et des échanges de tirs, y compris 6 enfants. C'est la première fois depuis la deuxième Intifada qu'une opération en Cisjordanie fait autant de morts. Le 9 novembre, les forces de sécurité israéliennes ont déployé des tireurs embusqués, des jeeps militaires et des bulldozers dans le camp de réfugiés de Jénine. Pendant les affrontements avec les Palestiniens, elles ont effectué au moins quatre frappes aériennes dans différentes

parties du camp ; 14 Palestiniens ont été tués, dont plusieurs enfants. Les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa ont affirmé que 5 de ces personnes comptaient parmi leurs membres. Toujours dans le camp de réfugiés Nour Chams, les 13 et 14 novembre, 7 Palestiniens ont été tués, dont 4 par des tirs à balles réelles et 3 par une frappe aérienne israélienne ; selon les premières informations disponibles, les quatre hommes abattus étaient des passants. Le 25 novembre, 5 autres Palestiniens ont été tués, dont 3 enfants, au cours d'une opération d'une durée de 10 heures qui a été menée par les forces de sécurité israéliennes dans le camp de réfugiés de Jénine et pendant laquelle des affrontements armés et des frappes aériennes ont eu lieu. Le 3 décembre, un Palestinien, apparemment un simple passant, a été tué d'une balle dans le dos par les forces de sécurité israéliennes au cours d'une opération suivie d'un échange de tirs dans la ville de Qalqiliya.

27. Le 6 novembre, lors d'une opération d'infiltration à Toulkarm, les forces de sécurité israéliennes ont tué 4 Palestiniens qui appartenaient selon elles à une cellule du Hamas. Le 18 novembre, 5 Palestiniens ont été tués, dont 1 garçon de 14 ans, lors d'une opération israélienne qui a été marquée par des affrontements armés et une frappe aérienne contre le bureau du Fatah dans le camp de réfugiés de Balata, dans la province de Naplouse. Sur leur chaîne Telegram, les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa, la branche militaire du Fatah, ont rendu hommage à ces cinq personnes. Les autorités israéliennes ont déclaré que la frappe aérienne des Forces de défense israéliennes avait touché une cachette utilisée par des terroristes qui participaient à la planification d'attaques terroristes imminentes contre des civils israéliens et des cibles militaires.

28. Des manifestations ont eu lieu dans toute la Cisjordanie occupée, en particulier après le 7 octobre, en solidarité avec les Palestiniens de Gaza. Quarante-huit Palestiniens ont été tués par les forces de sécurité israéliennes lors d'affrontements qui se sont déroulés dans le contexte de ces manifestations. Le 9 octobre, un jeune homme de 20 ans a été abattu pendant les heurts qui ont éclaté à l'entrée du camp de réfugiés d'Arroub, au nord d'Hébron ; le 13 octobre, un garçon de 14 ans a été tué après une manifestation à Beit Fourik, à l'est de Naplouse. Les 17 et 18 octobre, les forces de sécurité palestiniennes ont tué deux Palestiniens pendant deux manifestations organisées contre le bombardement de l'hôpital Ahli Arabi à Gaza, à Ramallah et à Touba. Une fillette de 9 ans a été tuée à Jénine le 17 octobre, lors de manifestations accompagnées d'échanges de tirs entre des Palestiniens armés et les forces de sécurité palestiniennes, qui dispersaient les manifestants.

29. Les Palestiniens ont tué 6 Israéliens, dont 2 membres des forces de sécurité, lors d'attaques avérées ou alléguées, à l'issue desquelles 18 Palestiniens sont morts. Le 2 novembre, un réserviste de l'armée israélienne qui n'était pas en service a été tué lors d'une fusillade dans le nord de la Cisjordanie, qui a été revendiquée par le Hamas. Le Hamas a revendiqué la responsabilité de deux attaques distinctes pendant lesquelles des Israéliens ont été tués par balles. Le 16 novembre, trois Palestiniens armés ont ouvert le feu à un poste de contrôle près de Bethléem, tuant un membre des forces de sécurité israéliennes et en blessant au moins trois ; les trois assaillants ont été tués par les forces de sécurité israéliennes. Le 30 novembre, deux Palestiniens ont abattu trois Israéliens, dont deux femmes, à un arrêt de bus ; les assaillants ont été tués par un civil israélien armé qui a ensuite été tué par erreur par un membre des Forces de défense israéliennes.

30. La violence liée aux colons s'est considérablement intensifiée pendant la période considérée en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, dans le contexte de la récolte annuelle des olives et des attaques du 7 octobre menées par le Hamas dans le sud d'Israël : cinq incidents par jour ont été enregistrés en moyenne et ce chiffre a plus que doublé pendant la semaine qui a suivi le 7 octobre. Depuis le début

de la saison de la récolte, début octobre, un cueilleur palestinien a été blessé et plus de 1 600 oliviers ont été endommagés ou dépouillés de leur récolte.

31. Huit Palestiniens ont été tués par des colons israéliens. Le 11 octobre, des colons israéliens masqués, dont certains étaient armés, ont attaqué la ville de Qousra, au sud de Naplouse. Au cours des affrontements qui ont suivi entre des Palestiniens et des colons accompagnés par les forces de sécurité israéliennes, trois Palestiniens, dont un jeune de 17 ans, ont été tués par balles par des colons et un par les forces de sécurité israéliennes. Le lendemain, des colons ont tiré sur des personnes participant au cortège funèbre, tuant deux autres Palestiniens. Le 24 octobre, près de Ras Karkar, dans la province de Ramallah, un colon a tiré sur des Palestiniens qui circulaient à bord d'un véhicule, faisant un mort et deux blessés. Le 28 octobre, quatre colons, dont l'un était armé, ont jeté des pierres et tiré sur une famille palestinienne de 20 personnes qui récoltait des olives à Sawiya, au sud de Naplouse, tuant un homme palestinien. Au cours de la période considérée, le Ministre israélien de la défense a approuvé la détention administrative de quatre colons dans le contexte d'attaques menées contre des Palestiniens pendant la même période.

32. Le nombre d'attaques et d'actes de provocation commis contre des communautés palestiniennes par des colons israéliens a augmenté dans plusieurs régions de Cisjordanie, ce qui a provoqué le départ d'un nombre considérable de Palestiniens, qui sont partis se réinstaller ailleurs. Le 12 octobre, 51 personnes ont été déplacées de la communauté d'éleveurs de Chihda wa Hamlan, dans la province de Naplouse, ayant dû partir après que des colons les auraient menacées de mort en braquant sur eux des armes à feu. Le 23 octobre, 65 membres d'une communauté d'éleveurs au sud-est de Bethléem se sont réinstallés dans le village voisin de Touqou en raison des attaques répétées des colons. Des communautés entières ont quitté El-Ganoub et Khirbet Zanouta, près d'Hébron, expliquant qu'elles réagissaient aux violences, aux intimidations et aux menaces des colons, et une famille vivant près de Yatta s'est vu ordonner par des colons armés de hisser des drapeaux israéliens sur leur logement.

33. À la suite des attaques du 7 octobre, le Ministère israélien de la sécurité nationale, la police israélienne et les Forces de défense israéliennes ont lancé une campagne visant à établir, renforcer et armer des centaines d'équipes d'intervention rapide dans des villes et villages situés sur l'ensemble du territoire national, ainsi que dans les colonies de Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Selon les informations communiquées, ces équipes doivent travailler en collaboration avec la police ou l'armée israélienne et sous leur supervision, et mener des interventions initiales face aux attaques et aux menaces pour la sécurité. Dans le cadre de cette campagne, des milliers de fusils et d'armes à feu ont été distribués par les forces de sécurité israéliennes à des volontaires dans les zones concernées.

IV. Actes d'incitation à la violence, actes de provocation et déclarations incendiaires

34. Dans sa résolution [2334 \(2016\)](#), le Conseil de sécurité a demandé aux deux parties d'agir dans le respect du droit international, notamment du droit international humanitaire, et des accords et des obligations qu'elles avaient précédemment contractés, de faire preuve de calme et de retenue et de s'abstenir de tout acte de provocation et d'incitation à la violence et de toute déclaration incendiaire, dans le but, notamment, de désamorcer la situation sur le terrain, de rétablir la confiance, de montrer, par leurs politiques et leurs actes, un véritable attachement à la solution des deux États et de créer les conditions nécessaires à la promotion de la paix. Malheureusement, les terribles violences commises pendant la période considérée ont

été exacerbées à de nombreuses reprises par des incitations, des déclarations incendiaires et des éléments tendant à glorifier l'homicide de civils.

35. Au moyen de ses comptes officiels sur les réseaux sociaux, le Hamas a diffusé de nombreux messages et vidéos documentant, célébrant et glorifiant les actes de terreur perpétrés contre des collectivités israéliennes le 7 octobre. L'attaque a été largement célébrée par les responsables du Hamas, l'un d'entre eux l'ayant qualifiée de « rêve devenu réalité » et d'autres ayant juré de la reproduire. Elle a également été saluée par certains responsables du Fatah et des comptes officiels de cette organisation sur les médias sociaux, qui ont évoqué avec fierté la participation des Brigades des martyrs d'Al Aqsa, lesquelles sont affiliées au Fatah, ou ont cherché à la présenter comme un acte légitime. Un haut responsable du Fatah a déclaré que les événements du 7 octobre s'inscrivaient dans un « parcours de batailles et d'actes héroïques ». Certains responsables ont tenté de minimiser la brutalité des attaques et l'un d'entre eux a nié que des enfants aient été pris pour cibles et tués lors des attaques.

36. Un ministre israélien a déclaré lors d'une interview à la radio qu'Israël devait envisager de larguer une bombe atomique sur la bande de Gaza pendant la guerre en cours, et qu'il n'existait pas à Gaza de civils non impliqués. Ses remarques ont ensuite été condamnées par le Ministre de la défense et d'autres membres de la coalition gouvernementale, et le Premier Ministre, Benjamin Netanyahu, a déclaré qu'elles étaient « déconnectées de la réalité ». Dans un message publié sur un réseau social, un membre de la Knesset a affirmé qu'il fallait « brûler Gaza maintenant, rien de moins ». Un autre a appelé à « raser et écraser Gaza » sans « aucune pitié » avant le début d'une opération terrestre israélienne, tandis qu'un troisième a affirmé que l'Autorité palestinienne était « une [entité] nazie au même titre que le Hamas ». Un ministre israélien a déclaré : « Nous combattons des animaux humains et nous agissons en conséquence ». Dans un article d'opinion en anglais, un autre ministre israélien a écrit qu'il fallait envisager la possibilité de la réinstallation à titre volontaire de Palestiniens de Gaza en dehors de la bande.

V. Mesures énergiques visant à inverser les tendances négatives

37. Dans sa résolution [2334 \(2016\)](#), le Conseil de sécurité a demandé l'adoption immédiate de mesures énergiques afin d'inverser les tendances négatives sur le terrain, qui mettaient en péril la solution des deux États. Les tendances négatives se sont poursuivies pendant la période considérée.

38. Dans la bande de Gaza, l'impact humanitaire du conflit est catastrophique. Dans le cadre du siège imposé à la bande le 9 octobre, Israël a coupé l'eau qu'il fournissait (deux points de raccordement ont été rouverts ultérieurement), ainsi que l'électricité, et restreint toutes les importations, y compris les denrées alimentaires et les carburants. L'unique centrale électrique de la bande de Gaza ne fonctionne plus depuis le 11 octobre. Les hôpitaux ont subi des dégâts importants. Sur les 36 hôpitaux de la bande, 14 restent ouverts, mais la plupart n'assurent que des services partiels. La pénurie aiguë de carburant a eu des incidences sur les soins dispensés aux patients, y compris les nouveau-nés. Depuis la reprise des hostilités le 1^{er} décembre, les maladies infectieuses sont devenues plus fréquentes, dans un contexte marqué par le surpeuplement des abris, la destruction de systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement et la réduction de l'accès aux services de santé.

39. La disponibilité de nourriture, d'eau potable et de gaz de cuisine est extrêmement limitée dans la bande de Gaza. Il semblerait que les marchés sont vides, à l'exception de ceux qui reçoivent des produits alimentaires grâce à l'aide humanitaire ; les installations d'approvisionnement en eau et en énergie sont

essentiellement impossibles à utiliser et les stations d'épuration des eaux usées sont fermées en raison des dommages et des destructions causés par les bombardements et du manque de carburant, d'où des risques sanitaires de grande ampleur. Dans le nord de la bande de Gaza, 97 % des ménages ne mangent pas suffisamment et près de la moitié de la population est tout simplement réduite à la famine. La situation est également désastreuse dans le sud, où quatre ménages sur cinq souffrent de la faim et plus d'un tiers de la famine. Dans l'ensemble de la bande, presque tous les ménages ont désormais recours à des solutions extrêmes : des adultes se privent de nourriture pour pouvoir nourrir les enfants et des personnes empruntent de la nourriture ou ne mangent absolument rien pendant des périodes de 24 heures. Plus de 60 % des logements de la bande de Gaza auraient été détruits ou endommagés, soit quelque 300 000 maisons et appartements. Depuis le 27 octobre, les Forces de défense israéliennes coupent périodiquement les communications à l'intérieur de la bande de Gaza ainsi qu'entre celle-ci et le reste du monde, en particulier pendant les opérations israéliennes conduites dans la bande, de sorte que l'action humanitaire et l'acheminement de l'aide sont pratiquement impossibles.

40. L'accès des fournitures humanitaires est sévèrement restreint depuis le 7 octobre. Après deux semaines de bombardements intensifs, un premier convoi d'aide, composé de 20 camions, est entré dans la bande de Gaza le 21 octobre par le point de passage de Rafah, à la frontière égyptienne. Entre le 21 octobre et le début de la pause, le 24 novembre, 50 camions par jour sont entrés dans Gaza en moyenne, soit environ 10 % de la circulation ordinaire qui passait par l'ensemble des points de passage pendant les mois précédant la guerre. Un dialogue international intensif mené notamment par l'ONU a permis d'obtenir des augmentations modestes de l'accès humanitaire et l'entrée d'une certaine quantité de carburant destiné à l'UNRWA et à d'autres opérations de secours à partir du 15 novembre. Pendant la pause humanitaire de sept jours, l'entrée de fournitures, notamment de carburant, a considérablement augmenté, 170 camions par jour étant entrés dans la bande de Gaza en moyenne, et une certaine aide a pu être apportée à des zones du nord qui étaient restées inaccessibles pendant des semaines. L'aide fournie (80 camions par jour en moyenne depuis la fin de la pause) est toutefois restée largement insuffisante pour répondre aux besoins immenses de la population.

41. Au 7 décembre, près de 1,9 million de personnes, soit près de 85 % de la population, avaient été déplacées à l'intérieur de la bande de Gaza, dans certains cas à plusieurs reprises. Sur ce nombre, près de 1,2 million avaient trouvé refuge dans 151 installations de l'UNRWA, dont 94 abris qui accueillent 1 million de personnes dans le sud, soit neuf fois leur capacité d'accueil prévue. À partir du 12 octobre, Israël a adressé des avertissements et des ordres d'évacuation aux Palestiniens du nord de la bande Gaza pour qu'ils se déplacent vers le sud, où leur accès aux abris, à la nourriture et à l'eau était limité, voire inexistant, et où ils sont restés exposés à des bombardements fréquents. Le 4 novembre, les forces israéliennes ont délimité un couloir à emprunter par les habitants de la ville de Gaza et du nord de la bande pour se déplacer vers le sud et ont annoncé des pauses quotidiennes de quatre heures. On estime à 270 000 le nombre de personnes ayant emprunté ce corridor, tandis que d'autres, dont le nombre est inconnu, n'ont pas pu ou voulu se déplacer, y compris de nombreux patients d'hôpitaux. Les forces israéliennes ont arrêté des personnes et auraient tiré sur des Palestiniens déplacés traversant le corridor, selon certaines informations, tandis que les Forces de défense israéliennes ont déclaré que le Hamas empêchait l'évacuation de civils. L'ONU et les partenaires humanitaires ont procédé à plusieurs évacuations sanitaires pour déplacer près de 150 patients du nord au sud de la bande de Gaza, notamment des dizaines de bébés prématurés, des personnes souffrant de lésions de la moelle épinière et des patients sous dialyse des hôpitaux Chifa et Ahli Arabi.

42. Un petit nombre d'étrangers et de Palestiniens possédant la double nationalité, certains membres du personnel d'organisations internationales et un nombre considérable de Palestiniens malades ou blessés ont été autorisés à quitter la bande de Gaza par l'Égypte. Les points de passage d'Erez et de Kerem Shalom sont restés fermés depuis l'attaque du Hamas le 7 octobre. Le 7 décembre, la Coordination des activités gouvernementales dans les territoires a fait savoir qu'elle avait décidé d'utiliser les installations de Kerem Shalom pour inspecter les camions qui arriveraient par Rafah. Le Hamas a considérablement endommagé le point de passage d'Erez lors de l'attaque du 7 octobre et a tiré des roquettes à plusieurs reprises sur Kerem Shalom.

43. Au 6 décembre, les États Membres avaient versé un montant total de 405,6 millions de dollars en réponse à l'appel éclair d'un montant révisé de 1,2 milliard de dollars lancé le 6 novembre par l'ONU et ses partenaires pour mener leur intervention humanitaire. Des contributions supplémentaires d'un montant de 250 millions de dollars ont été annoncées.

44. Le 2 novembre, le Comité ministériel israélien chargé des questions de sécurité nationale a annoncé qu'il déduirait des recettes fiscales et douanières qu'Israël reverse chaque mois à l'Autorité palestinienne tous les fonds destinés à la bande de Gaza, soit environ 73 millions de dollars ou 32,5 % du montant total. Cette déduction s'ajoute à d'autres, notamment le montant mensuel de 12,9 millions de dollars qu'Israël estime équivalent aux paiements faits par l'Autorité palestinienne aux Palestiniens considérés par lui comme des détenus pour raisons de sécurité et aux familles des Palestiniens tués lors d'attaques contre des Israéliens, conformément à la législation israélienne en vigueur depuis 2019. Les recettes fiscales et douanières représentent plus de 65 % des recettes totales de l'Autorité palestinienne. Le 6 novembre, le Premier Ministre de l'État de Palestine, Mohammad Shtayyeh, a déclaré que l'Autorité palestinienne n'accepterait pas ce versement partiel.

45. Le Comité ministériel israélien chargé des questions de sécurité nationale a également décidé qu'aucun travailleur palestinien n'entrerait désormais en Israël depuis la bande de Gaza et que les travailleurs palestiniens gazaouites présents en Israël avant les attaques du 7 octobre seraient renvoyés dans la bande. Des milliers de travailleurs palestiniens gazaouites ont été renvoyés dans la bande par Israël via le point de passage de Kerem Shalom, le 3 novembre, alors que certains auraient été détenus par les forces de sécurité israéliennes et que d'autres seraient rentrés volontairement avec l'aide de l'Autorité palestinienne. En Cisjordanie, la plupart des permis accordés aux Palestiniens travaillant en Israël ont été suspendus, ce qui a eu des répercussions sur environ 180 000 travailleurs et de graves incidences sur l'économie palestinienne, tandis que les restrictions strictes imposées à la circulation des personnes en Cisjordanie ont ralenti encore l'activité économique.

46. Les attaques du 7 octobre et les hostilités qui ont suivi entre Israël, le Hamas et d'autres groupes armés, y compris les tirs de roquettes et les attaques aux drones qui se poursuivent à ce jour, ont eu un impact social et économique considérable sur Israël. Les écoles ont fermé dans tout le pays le 7 octobre avant de rouvrir progressivement plusieurs semaines plus tard, à l'exception de certaines qui restent fermées. L'activité économique a aussi été ralentie considérablement par l'appel de quelque 360 000 réservistes des forces militaires et l'évacuation de plus de 200 000 personnes de leur domicile dans le nord et le sud d'Israël, y compris des travailleurs étrangers, de nombreuses entreprises ayant fermé leurs portes et d'autres ayant licencié du personnel. Selon les chiffres publiés par la Banque d'Israël en novembre, l'absence au travail de centaines de milliers d'Israéliens coûte à l'économie environ 600 millions de dollars par semaine. Les déplacements internationaux ont également été considérablement réduits, presque toutes les compagnies aériennes étrangères

ayant annulé leurs vols à destination et en provenance d'Israël depuis le 7 octobre. Les organisations non gouvernementales israéliennes spécialisées dans les droits des femmes et les violences fondées sur le genre ont prévenu que l'assouplissement des règles d'autorisation du port d'armes et la prolifération d'armes à feu observée depuis le 7 octobre risquent de se traduire par une augmentation des violences domestiques et des violences contre les femmes dans tout le pays.

VI. Actions entreprises par les parties et la communauté internationale pour faire avancer le processus de paix et autres faits nouveaux pertinents

47. Dans sa résolution [2334 \(2016\)](#), le Conseil de sécurité a demandé à tous les États de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967. Aucune mesure n'a été prise dans ce sens pendant la période considérée.

48. Dans la résolution [2334 \(2016\)](#), le Conseil de sécurité a également invité toutes les parties à continuer, dans l'intérêt de la promotion de la paix et de la sécurité, de déployer collectivement des efforts pour engager des négociations crédibles sur toutes les questions relatives au statut final dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient et préconisé vivement à cet égard l'intensification et l'accélération des efforts diplomatiques entrepris et de l'appui apporté aux niveaux international et régional en vue de parvenir sans tarder à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, sur la base des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, du mandat de la conférence de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route du Quatuor, et de mettre fin à l'occupation israélienne qui avait commencé en 1967.

49. Plusieurs réunions de haut niveau ont été consacrées à la crise actuelle. Bon nombre d'intervenants y ont évoqué la nécessité de relancer l'action en faveur d'une solution à deux États. Le 21 octobre, le Président de la République arabe d'Égypte, Abdel Fattah Al-Sissi, a accueilli au Caire un sommet pour la paix, qui réunissait des dirigeants régionaux et internationaux pour examiner l'évolution actuelle et les perspectives de la cause palestinienne et du processus de paix. Le 4 novembre, les Ministres des affaires étrangères d'Arabie saoudite, d'Égypte, des Émirats arabes unis, de Jordanie et du Qatar ainsi que le Secrétaire général du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, Hussein Al-Sheikh, se sont réunis à Amman avec le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, Antony Blinken, pour tenir un sommet ministériel. Le 11 novembre, le Royaume d'Arabie saoudite a réuni les dirigeants des pays musulmans et arabes à l'occasion d'un sommet conjoint de l'Organisation de la coopération islamique et de la Ligue des États arabes tenu à Riyad pour exiger la fin du conflit entre Israël et le Hamas et réaffirmer l'Initiative de paix arabe.

50. Dans un contexte marqué par l'aggravation considérable de la violence en Cisjordanie, le Département d'État des États-Unis a annoncé le 5 décembre qu'il appliquerait une nouvelle politique de restriction des visas aux individus considérés comme ayant contribué à saper la paix, la sécurité ou la stabilité en Cisjordanie, notamment en commettant des actes de violence ou en prenant des mesures qui restreignent indûment l'accès des civils aux services essentiels et aux produits de première nécessité. Il a précisé que ces restrictions pourraient également s'appliquer aux membres de la famille immédiate des personnes en question.

51. L'Assemblée générale a tenu une session extraordinaire d'urgence à partir du 26 octobre à la demande du Groupe des États arabes et de l'Organisation de la

coopération islamique. Le 27 octobre, elle a adopté la résolution [ES-10/21](#) sur la protection des civils et le respect des obligations juridiques et humanitaires, dont le projet avait été coparrainé par le Groupe des États arabes et l'Organisation de la coopération islamique. Elle y a demandé « une trêve humanitaire immédiate, durable et soutenue, menant à la cessation des hostilités ».

52. Le 15 novembre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2712 \(2023\)](#), dans laquelle il a demandé, notamment, « des pauses humanitaires urgentes et prolongées et des corridors dans l'ensemble de la bande de Gaza [...] pour permettre [...] un accès complet, rapide, durable, sûr et sans entrave pour les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution ». Il a également appelé à « la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages détenus par le Hamas et d'autres groupes, tout particulièrement des enfants » et demandé « à toutes les parties de s'abstenir de priver la population civile de la bande de Gaza des services essentiels et de l'assistance humanitaire ».

VII. Observations

53. Je condamne fermement les attaques armées ignobles menées par le Hamas et d'autres acteurs en Israël. Rien ne saurait justifier les actes de terreur qui ont été commis ni les homicides, les mutilations et les enlèvements qui ont été infligés délibérément à des civils et d'autres personnes protégées. Les récits des attaques font état d'actes de brutalité impossibles à accepter ou à comprendre. Je suis consterné par les informations selon lesquelles des violences sexuelles ont été perpétrées pendant les attaques. Ces actes doivent donner lieu à des enquêtes rigoureuses et à des poursuites. Les tirs indiscriminés de roquettes vers des centres de population israéliens constituent une violation du droit humanitaire international et doivent cesser totalement. Je me félicite de la libération de 110 otages israéliens et étrangers, conformément à la résolution [2712 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité et je réaffirme que tous les otages restants doivent être traités humainement et libérés immédiatement et sans condition. Dans l'intervalle, ils doivent pouvoir recevoir des visites du Comité international de la Croix-Rouge.

54. En ma qualité de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et en application de l'article 99 de la Charte des Nations Unies, j'ai porté à l'attention du Conseil de sécurité la situation dans la bande de Gaza qui, à mon avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Plus de huit semaines d'hostilités à Gaza et en Israël ont engendré d'effroyables souffrances humaines, des destructions physiques et un traumatisme collectif en Israël et dans le Territoire palestinien occupé. Dans toute la bande de Gaza, les civils font face à un grave danger. Il n'y a pas de véritable protection des civils. Je demande de nouveau qu'un cessez-le-feu humanitaire soit déclaré d'urgence.

55. Les violences qui se déroulent depuis le 7 octobre en Israël et dans le Territoire palestinien occupé, en particulier dans la bande de Gaza et ses environs, ont ébranlé la région et, chose plus tragique, bouleversé la vie de millions de Palestiniens et d'Israéliens. Elles sèment la mort et la destruction sur une échelle effarante, insupportable et sans précédent.

56. L'ampleur de la campagne militaire israélienne contre le Hamas ainsi que le nombre de morts et l'étendue des destructions dans la bande de Gaza sont également sans précédent et insupportables à voir. Je condamne sans équivoque l'homicide de civils dans la bande, notamment de femmes et d'enfants. Je pleure la mort de chaque civil qui a perdu la vie, y compris les 131 collègues qui travaillaient pour l'ONU et qui représentent la plus grande perte en vies humaines de l'histoire de l'Organisation. Je constate avec horreur que les frappes aériennes israéliennes ont touché des

personnes protégées, notamment des journalistes, du personnel de santé et du personnel humanitaire, ainsi que des infrastructures civiles, y compris des hôpitaux et des installations de l'ONU. Je réaffirme qu'il faut respecter et protéger à tout moment les civils et les infrastructures civiles et honorer l'inviolabilité des installations de l'Organisation.

57. J'ai exprimé à plusieurs reprises mes préoccupations devant des violations possibles du droit humanitaire international. Le nombre de personnes tuées et blessées soulève de sérieuses questions sur le respect des principes de distinction, de proportionnalité et de précautions dans l'attaque. Le déplacement massif du nord et du centre de Gaza qu'Israël a ordonné à la population et dirigé sans lui garantir un abri, de la nourriture, de l'eau, des médicaments et les éléments nécessaires en matière d'hygiène, de santé et de sécurité soulève également de sérieuses inquiétudes quant au respect des obligations juridiques applicables. Du début du siège imposé à la bande de Gaza par Israël jusqu'au 21 octobre, l'entrée de fournitures humanitaires a été bien inférieure aux besoins immenses de la population de Gaza. Au titre du droit de la guerre, les parties au conflit doivent autoriser et faciliter le passage rapide et sans encombre de secours humanitaires destinés aux personnes civiles dans le besoin. Ce n'est pas à des millions de civils palestiniens de payer le prix des brutalités perpétrées par le Hamas et d'autres groupes armés. Je suis profondément préoccupé par les allégations selon lesquelles des Palestiniens de la bande de Gaza serviraient de boucliers humains. Les Israéliens ne devraient pas avoir à vivre sous la menace permanente de tirs de roquettes indiscriminés en provenance de Gaza. Ce type de comportement n'exonère cependant pas Israël de ses propres obligations. Le droit international humanitaire ne peut pas s'appliquer de manière sélective. Il s'applique à toutes les parties, à tout moment, et l'obligation de le respecter n'est pas conditionnée par la réciprocité. La protection des civils est primordiale dans tout conflit armé.

58. Le conflit s'est poursuivi et aggravé de manière extrêmement alarmante dans la bande de Gaza ces dernières semaines. Les Forces de défense israéliennes ont ainsi étendu leurs opérations terrestres au sud de la bande, à quoi il faut ajouter les frappes aériennes incessantes et intensives, la poursuite des tirs de roquettes depuis des zones résidentielles densément peuplées en direction de centres de population israéliens et la menace permanente d'une escalade dans la région. Avec mon coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, je dialogue sans relâche avec toutes les parties pour mettre fin aux combats et éviter que le conflit s'étende encore et que les populations civiles souffrent davantage.

59. Je suis également très préoccupé par l'escalade des tensions en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, où la situation devient critique. Les affrontements armés se sont intensifiés entre les Palestiniens et les forces de sécurité israéliennes en Cisjordanie occupée, principalement dans le contexte des opérations israéliennes, d'où un nombre extrêmement élevé d'arrestations et de victimes. Plus de 57 % des décès et blessures subis cette année par la population palestinienne sont survenus au cours des neuf semaines environ qui ont suivi les attaques lancées par le Hamas le 7 octobre. L'année 2023 a surpassé 2022 pour devenir l'année la plus meurtrière pour les Palestiniens en Cisjordanie depuis que le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires a commencé à enregistrer les victimes en 2005. Je réaffirme que les forces de sécurité doivent faire preuve de la plus grande retenue et ne recourir à la force létale que lorsque cela est absolument indispensable pour protéger des vies, et qu'il faut mener des enquêtes approfondies, indépendantes, impartiales et rapides sur tous les cas éventuels d'emploi excessif de la force.

60. Je suis alarmé par les attaques meurtrières perpétrées par des colons israéliens contre des Palestiniens et par celles qui sont commises par des Palestiniens contre des

Israéliens en Cisjordanie occupée et en Israël et dont certaines ont été revendiquées par le Hamas. Tous les auteurs d'actes de violence doivent être placés face à leurs responsabilités et traduits rapidement en justice.

61. Je demande instamment à Israël de prendre des mesures immédiates pour mettre fin aux violences d'un niveau sans précédent qui sont commises par des colons et pour protéger la population palestinienne face à la multiplication des attaques et des actes de violence et d'intimidation qui visent à chasser des populations de chez elles, parfois à proximité des forces de sécurité israéliennes et avec le soutien de celles-ci. Le nombre d'incidents constatés en 2023 est le plus élevé depuis que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a commencé à enregistrer des données à ce sujet en 2006. Les colons sont rarement amenés à répondre de leurs attaques, ce qui augmente la menace qui pèse sur les Palestiniens et leurs biens. J'exhorte Israël, en sa qualité de Puissance occupante, à assurer la sécurité et la sûreté de la population palestinienne ainsi qu'à enquêter sur les actes en question et à amener leurs auteurs à en répondre.

62. Je suis profondément préoccupé par le nombre élevé de Palestiniens détenus par les forces de sécurité israéliennes depuis le 7 octobre, par l'augmentation du nombre de Palestiniens qu'Israël a placés en détention administrative sans inculpation ni jugement depuis le 7 octobre et par les informations faisant état de mauvais traitements lors d'arrestations.

63. Je reste gravement préoccupé par l'impact des hostilités en cours sur la situation humanitaire dans la bande de Gaza. Les conditions actuelles rendent impossible la conduite d'opérations humanitaires dignes de ce nom. La quantité d'aide humanitaire qu'il est permis d'apporter est totalement insuffisante pour répondre aux besoins colossaux de la population de la bande. L'ONU doit pouvoir compter sur des entrées prévisibles de produits alimentaires, de matériel de construction d'abris, de médicaments et de carburant. Il est d'une importance critique qu'elle ait la capacité de réparer les infrastructures essentielles et vitales. L'entrée prévisible de biens commerciaux dans la bande de Gaza est également essentielle, étant donné que l'aide humanitaire ne peut répondre à elle seule aux besoins de 2,2 millions de personnes. Je remercie l'Égypte pour sa participation constructive au dialogue en vue de faciliter l'accès humanitaire et je salue l'ouverture du point de passage de Rafah qui doit permettre le départ de certains Palestiniens malades et blessés. Conformément à la résolution [2712 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité, je réaffirme qu'il faut ouvrir le point de passage de Kerem Shalom pour permettre l'entrée des fournitures humanitaires. J'appelle l'attention sur l'adoption par le Conseil de cette résolution, qui est la première sur la question depuis 2016. Je souligne combien il importe qu'elle soit mise en œuvre par les parties, dont l'action en ce sens a été terriblement insuffisante jusqu'ici face à la catastrophe humanitaire inouïe qui se déroule dans la bande de Gaza. J'exhorte le Conseil à continuer de faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre fin à ces terribles souffrances.

64. Je salue l'action de facilitation menée par les Gouvernements de l'Égypte, des États-Unis et du Qatar ainsi que l'accord qui a été conclu, qui a permis la libération de 78 otages enlevés le 7 octobre par le Hamas et d'autres groupes, ainsi que la pause humanitaire de sept jours et la libération de 240 prisonniers et détenus palestiniens des prisons israéliennes. Il faut que la joie des familles réunies, le répit momentané au milieu des hostilités et l'entrée de fournitures humanitaires servent de point de départ à la libération de tous les otages restants et à un cessez-le-feu humanitaire qui mettra fin aux hostilités dévastatrices dans la bande de Gaza.

65. Je reste profondément préoccupé par l'expansion incessante des colonies israéliennes en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, qui entrave l'accès des Palestiniens à leurs terres et à leurs ressources et menace la viabilité d'un futur État

palestinien indépendant. La présence toujours croissante des colonies, y compris d'avant-postes, contribue à faire monter la violence liée aux colons et à consolider l'occupation militaire israélienne, en entravant la libre circulation de la population palestinienne et en sapant le droit du peuple palestinien à l'autodétermination.

66. Cette année, le nombre de projets d'unité de logement annoncés ou approuvés en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, est le plus élevé que l'ONU ait enregistré depuis qu'elle a commencé à suivre systématiquement ces projets en 2017. Au total, en 2023, près de 24 700 projets d'unité ont été annoncés ou approuvés ou ont fait l'objet d'un appel d'offres, soit plus de deux fois plus qu'en 2022 (environ 11 700 unités). Dans la zone C, ce chiffre a presque triplé, quelque 14 700 projets d'unité ayant été annoncés ou approuvés, contre environ 5 300 l'année dernière. Quelque 1 260 projets d'unité ont fait l'objet d'un appel d'offres en 2023, contre 159 en 2022, soit près de huit fois plus. À Jérusalem-Est occupée, plus de 8 540 projets d'unité ont été annoncés ou approuvés, contre quelque 5 800 en 2022. Je suis alarmé par le nombre sans précédent de projets annoncés en 2023, ainsi que par la décision prise le 18 juin par le Gouvernement israélien d'éliminer la condition de l'approbation ministérielle aux étapes intermédiaires de la planification des colonies et de déléguer les pouvoirs en question au Ministre supplémentaire du Ministère de la défense, ce qui risque d'accélérer l'expansion des colonies.

67. Je réaffirme que toutes les colonies israéliennes en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, n'ont aucun fondement en droit et constituent une violation flagrante du droit international et des résolutions des organes de l'ONU. J'exhorte le Gouvernement israélien à cesser immédiatement toute activité de colonisation, conformément aux obligations que lui impose le droit international.

68. Je reste profondément préoccupé par la poursuite des démolitions et des confiscations de structures appartenant aux Palestiniens. Les démolitions et les expulsions, y compris celles qui touchent des projets humanitaires financés par des sources internationales ou des bâtiments qui servent à créer des revenus ou à fournir des services essentiels, donnent lieu à de nombreuses violations des droits humains et suscitent des inquiétudes quant au risque de transfert forcé. Je demande de nouveau au Gouvernement israélien de mettre fin immédiatement à la démolition de biens appartenant à des Palestiniens et de prévenir les déplacements forcés et les expulsions de Palestiniens qui risquent de se produire, conformément aux obligations internationales qui lui incombent, et d'approuver les projets qui permettraient aux populations concernées de mener des activités de construction en toute légalité et qui répondent à leurs besoins de développement.

69. Je suis consterné par les nombreux cas où des responsables politiques ont glorifié la violence et encouragé l'homicide de civils pendant la période considérée, notamment dans le contexte des actes de terreur perpétrés par le Hamas le 7 octobre ou des opérations militaires menées par Israël dans la bande de Gaza. Ces discours ignobles doivent être rejetés catégoriquement par les responsables de toutes les parties. Les dirigeants et dirigeants ont l'obligation de condamner clairement et explicitement les actes de terreur et de violence dirigés contre des civils. L'incitation généralisée à la violence dont nous avons été témoins pendant la période considérée a manifestement attisé les flammes de la guerre et ne peut que faire couler davantage de sang. Elle doit cesser immédiatement.

70. Je demande de nouveau aux parties, avec une insistance renouvelée, de respecter et de maintenir le statu quo dans les lieux saints de Jérusalem, en tenant compte du rôle particulier et historique que joue la Jordanie en tant que gardienne des lieux saints musulmans et chrétiens dans cette ville.

71. Je suis profondément préoccupé par l'aggravation soudaine de la crise budgétaire de l'Autorité palestinienne. En l'absence d'un apport immédiat de capitaux ou d'aide et de financements internationaux, cette crise compromet la prestation des services de base, le paiement intégral des traitements des fonctionnaires et le service de la dette. Je demande instamment à Israël de revenir sur sa décision de retenir les fonds destinés à la bande de Gaza et à la communauté internationale de verser de nouveau une aide financière d'urgence à l'Autorité palestinienne.

72. Alors même que les hostilités font rage dans la bande de Gaza et que nous nous concentrons sur les problèmes immédiats, nous devons commencer à préparer l'avenir. Nous ignorons beaucoup de choses sur la façon dont les hostilités prendront fin et sur les réalités qui se présenteront à nous, mais certains principes sont clairs : quel que soit le scénario retenu pour la période après les hostilités, il faudra renforcer et soutenir l'Autorité palestinienne, dans le cadre d'une stratégie viable visant à restaurer la gouvernance palestinienne dans la bande de Gaza sous l'égide d'un Gouvernement palestinien unique et légitime, dans l'objectif clairement défini de parvenir à la solution des deux États, conformément à des principes établis de longue date. La région a un rôle essentiel à jouer, s'agissant d'imaginer et de concrétiser un avenir pacifique et prospère pour un État palestinien indépendant et souverain, dont la bande de Gaza ferait partie intégrante. Un dialogue stratégique sérieux s'impose d'urgence sur ces questions.

73. Aujourd'hui, l'UNRWA est une véritable bouée de sauvetage pour la population de Gaza, dans le contexte d'une catastrophe humanitaire totale : il donne refuge à plus d'un million de personnes, gère des centres de santé et fournit une aide vitale. Il assure également des services essentiels pour les réfugiés palestiniens en Cisjordanie, dans un contexte marqué par un degré de violence sans précédent, de même que dans la région, où les tensions et les problèmes socioéconomiques ne cessent de s'aggraver. Pourtant, l'UNRWA pâtit d'un sous-financement chronique. Pour qu'il puisse continuer de jouer son rôle stabilisateur essentiel dans la région et rester le partenaire de confiance de la communauté internationale, de façon à faciliter l'action humanitaire à Gaza, les États Membres doivent absolument lui apporter un soutien politique et financier fort pour lui permettre de trouver des solutions qui se traduiront par un modèle de financement viable et lui assureront des revenus prévisibles et suffisants.

74. Une fois de plus, cette guerre dévastatrice vient nous rappeler de façon tragique que rien ne saurait remplacer un processus politique légitime qui permettra de régler les problèmes fondamentaux qui alimentent le conflit. Les Israéliens, les Palestiniens, les États de la région et la communauté internationale dans son ensemble doivent prendre de toute urgence des mesures pour aider les parties à relancer l'action politique longtemps différée qu'il faut mener pour parvenir à une solution à deux États.

75. Je reste déterminé à aider les Palestiniens et les Israéliens à mettre fin à l'occupation et à régler le conflit conformément au droit international, aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU et aux accords bilatéraux, afin de concrétiser l'ambition de la coexistence de deux États – Israël et un État palestinien indépendant, démocratique, d'un seul tenant, viable et souverain – qui vivraient côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, sur la base des frontières d'avant 1967, et qui auraient tous deux Jérusalem pour capitale.

76. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à mon coordonnateur spécial et à son équipe pour leur travail dans un contexte toujours difficile. Je rends également hommage à tous les membres du personnel des Nations Unies qui ont perdu la vie dans ce conflit ainsi qu'à tous les travailleurs humanitaires héroïques qui restent

résolus à accomplir leur travail en dépit des dangers immenses qui pèsent sur leur santé et leur vie.
